

StAH			Zones		
			C-032		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			

StAH			Zones	
			C-032	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	

StAH			Zones		
			C-032		
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire			•
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis				
	Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-032 1)	
	Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•
		Jumelée	•	•	•
		Contiguë	•	•	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2
		Hauteur en mètres minimale	4	4	4

StAH			Zones	
			C-032	
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
	Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)		
		Profondeur minimale (m)		
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
Hauteur en mètres minimale				

StAH			Zones			
			C-032			
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	50	50	
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	2			
	Marges	Avant minimale (m)	3	3	3	
		Latérale minimale (m)	2	2	2	
		Latérales totales minimales (m)	4	4	4	
		Arrière minimale (m)	6	6	6	
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	20
			Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45
			Superficie minimale (m2)	1000	1000	1000
Divers	PIIA		●	●	●	
	Notes particulières		(C-032 2)(C-032 4)	(C-032 2) (C-032 3) (C-032 4)	(C-032 2) (C-032 3) (C-032 4)	
Amendements						

StAH			Zones	
			C-032	
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale		
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)		
		Nombre logements/terrain maximal (m2)		
	Marges	Avant minimale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimales (m)		
		Arrière minimale (m)		
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	
Profondeur moyenne minimale (m)				
Superficie minimale (m2)				
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

Note(s) :

(C-032 1) Usages spécifiquement exclus: établissements de danseurs (euses) nus (es).
(C-032 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.
(C-032 3) Les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent pas dans cette zone.
(C-032 4) Nonobstant le présent règlement, les bâtiments doivent comporter un toit d'une pente d'au moins 5 : 12 comprenant au moins 2 versants.